

(1)

(N° 54.)

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 26 JANVIER 1866.

---

CRÉDIT SPÉCIAL DE 600,000 FR. AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (1).

(EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, EN 1867.)

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. JACQUEMYS.

---

MESSIEURS,

Les agriculteurs, les industriels, les artistes de tous pays se préparent de nouveau à l'une de ces grandes manifestations qui paraissent destinées à se reproduire désormais à intervalles réguliers.

La première exposition de Londres, en 1851, produisit une si grande impression qu'on crut avoir atteint la limite du possible, et il semblait qu'une seconde exposition universelle ne pourrait plus obtenir le même succès. Mais les résultats furent si utiles, si bienfaisants, si universellement sentis, que les expositions de Paris en 1855, et de Londres en 1862, dépassèrent la première en importance et ne demeurèrent inférieures sous aucun rapport.

Nous sommes conviés encore à une semblable exposition, et les immenses préparatifs, entrepris longtemps à l'avance, montrent de la part du Gouvernement français la confiance que celle de 1867 dépassera les précédentes.

Il importe que notre concours soit proportionné à celui des autres nations et aux progrès que nous avons réalisés sous le rapport de l'art, de l'industrie, de l'agriculture.

---

(1) Projet de loi, n° 27.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. JACQUEMYS, HUYMANS, JAMAR, BOUVIER-ÉVENEPOEL, LE HARDY DE BEAULIEU et BRACONIER.

A cet effet, une commission spéciale a été nommée dès le mois d'août 1865; Monseigneur le Duc de Brabant avait bien voulu en accepter la présidence d'honneur, peu de temps avant qu'un douloureux événement l'appelât au trône, et depuis lors S. A. R. le comte de Flandre a daigné montrer toute sa sollicitude pour les grands intérêts qui font la base de notre gloire comme de notre prospérité, en acceptant cette présidence.

Un appel adressé aux agriculteurs et aux industriels a promptement donné la conviction que leur concours sera de nature à les relever encore aux yeux de l'étranger.

La Belgique comptait 510 exposants à l'exposition universelle de Londres, en 1851; 697 à celle de Paris, en 1855; 725 à celle de Londres, en 1862; et, à la date du 15 novembre 1865, la commission avait déjà reçu près de 1500 demandes d'admission pour celle de 1867.

Il nous a paru important de faire remarquer qu'il y a, parmi ces 1500 demandes d'admission, un nombre relativement considérable de demandes pour des expositions collectives. Sous le rapport agricole notamment, le chiffre de 725 que nous venons d'indiquer pour l'exposition de 1862, ne comprend guère que des expositions individuelles, tandis que le chiffre de 1500 comprend sous un seul numéro la généralité des agriculteurs, et la généralité des constructeurs d'instruments agricoles d'une province entière (1).

Ces considérations ont porté le Gouvernement à vous demander cette fois un crédit plus considérable que celui qui a été voté pour les expositions antérieures, et, sur la proposition de la commission, il a demandé, dans la séance du 16 de ce mois, un crédit spécial de 600,000 francs pour les frais de l'exposition universelle de 1867.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de comparer le subside demandé avec les dépenses qu'ont occasionnées les expositions antérieures, et nous en donnons ici le tableau détaillé :

---

(1) Il est à notre connaissance que les dispositions sont prises dans certaines provinces pour organiser des expositions agricoles locales, dans lesquelles les meilleurs produits seraient désignés pour l'exposition universelle. Cette mesure a paru d'autant plus convenable que les expositions d'animaux présenteront peut-être quelque danger, et il semble désirable qu'elle se généralise.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	EXPOSITION	EXPOSITION	EXPOSITION	EXPOSITION
		de LONDRES (1851).	de PARIS (1855).	de LONDRES (1862).	de PARIS (1867). Dépenses présumées.
1	Frais de transport (fret aller et retour) . . .	28,060 01	(a) "	47,416 90	80,000 "
2	Frais de factage, de camionage, de chargement et de déchargement. . . . .	(b) 8,511 08	(c) 5,225 "		
3	Déballage, remise au local, emmagasinage des caisses et emballages (y compris le loyer d'un local pour leur conservation), réemballage et remise au lieu du départ (bord des navires, station de Paris) . . . . .	59,592 31	7,557 61	65,566 52	
4	Matériel et frais de placement et d'arrangement des objets dans le local (frais d'appropriation, fournitures, etc.) . . . . .	22,042 54	22,925 "	79,995 58	250,000 "
5	Entretien et surveillance des objets pendant la durée de l'exposition (traitements des gardiens et surveillants) . . . . .	59,960 09	22,324 "	56,972 92	75,000 "
6	Missions, y compris les frais de voyage des jurés délégués . . . . .	6,891 95	19,674 75	54,023 04	75,000 "
7	Indemnités de voyage en faveur d'ouvriers, etc., pour les mettre à même de visiter l'exposition. . . . . .	8,805 "	"	9,600 "	"
8	Frais de bureau de l'agence de Londres, de Paris et de la commission belge, frais de port, d'affranchissement de lettres et d'imprimés et autres menus frais, frais d'impression (circulaires, bordereaux d'envoi, bulletins, etc.) . . . . .	12,585 01	(d) 10,901 25	40,906 58	50,000 "
9	Frais d'impression des rapports des jurés belges.	"	5,000 "	10,207 55	20,000 "
10	Assurances des œuvres d'art empruntées aux collections privées . . . . .	"	"	7,782 14	"
11	Dépenses imprévues . . . . .	"	"	5,123 42	50,000 "
	TOTAUX. . . . fr.	166,447 29	89,387 61	355,594 23	600,000 "

(a) Le transport des colis par chemin de fer s'est effectué gratuitement, en 1855, sur tout le parcours des lignes de l'État belge et de la compagnie du Nord.

(b) Réception à Anvers et garde jusqu'au moment du départ, y compris les frais de vérification et de déclaration en douane.

(c) Réception à Bruxelles (entrepôt); indemnités aux ouvriers de la douane et du chemin de fer.

(d) Y compris les frais auxquels a donné lieu la cérémonie de la distribution solennelle des récompenses aux exposants.

Les dépenses vont en augmentant, mais il en est de même de nos relations commerciales avec l'étranger, et il en est de même du nombre d'exposants.

Il est à remarquer que la commission impériale française destine un temps beaucoup plus considérable aux préparatifs de la prochaine exposition que lors de l'exposition de 1855. Celle de 1867 est annoncée, et les détails en sont définitivement arrêtés un an et demi à l'avance; il en résulte pour la commission belge la nécessité de maintenir en fonctions, certains fonctionnaires rétribués pendant un temps beaucoup plus long.

Cette considération explique l'augmentation du chiffre présumé des frais généraux (n° 8), et la commission, afin de n'avoir pas à solliciter de nouveaux crédits,

a dû majorer le chiffre des frais imprévus dans une proportion d'autant plus notable, qu'elle s'est vue obligée de faire ses estimations plus longtemps à l'avance. Ce dernier chiffre n'était en réalité, en 1862, que de fr. 3,123 42 c<sup>s</sup> : la commission l'a porté à 50,000 francs.

D'autres augmentations s'expliquent par l'accroissement du nombre des exposants.

La plus considérable porte sur le matériel d'installation : elle s'explique, en partie, par la nécessité de construire une annexe pour la section des beaux-arts, en partie, par le nombre des exposants, et surtout par le désir de relever l'aspect de notre exposition. Ce désir sera partagé par un très-grand nombre de Belges qui ont regretté la parcimonie que la commission avait dû s'imposer, quant aux dispositions matérielles, lors de l'exposition de Londres en 1862.

La demande de crédit de 600,000 francs, a été adoptée par toutes les sections.

La troisième désire que le Gouvernement engage les administrations des écoles de dessin et des écoles industrielles, pour lesquelles il accorde des subsides, à prendre part à l'exposition de Paris.

Elle demande aussi qu'il soit rendu compte, dans le rapport du jury, du jugement porté sur les instruments de chirurgie qui auront figuré à l'exposition,

La cinquième section ne fait pas d'objections, mais elle a chargé son rapporteur de faire observer, en section centrale, que le Gouvernement ne devrait pas prendre des engagements pour certaines dépenses, sans avoir obtenu préalablement l'assentiment de la Législature. En outre, l'industrie lui paraît arrivée à un degré de prospérité assez grande pour pouvoir se passer de l'intervention du Gouvernement dans les expositions, si bien que les frais pourraient être couverts au moyen de souscriptions.

Accueillant les observations de la troisième section, la section centrale, à l'unanimité des membres présents, exprime le désir que le Gouvernement engage les administrations des écoles de dessin et des écoles industrielles, à prendre part à la prochaine exposition universelle, et qu'il signale la fabrication des instruments de chirurgie à l'attention du jury.

Répondant aux observations transmises par le rapporteur de la cinquième section, des membres font remarquer que le Gouvernement n'a pas jusqu'à présent pris d'engagements formels; il a nommé une commission dont les membres ne sont point rétribués; ceux-ci ont déterminé les industriels à prendre part à l'exposition universelle, et la confiance que certains frais seraient supportés, comme lors des expositions antérieures, par l'État, peut les avoir entraînés, mais rien ne constate que le Gouvernement ait engagé sa responsabilité. Les dépenses faites jusqu'à ce jour se bornent à des frais d'impression relativement insignifiants.

Ils font remarquer, en outre, que le crédit demandé n'est destiné qu'à supporter des frais généraux qu'entraîne la participation de nos agriculteurs, industriels et artistes à l'exposition, participation qui intéresse au plus haut point la généralité du pays; que ce concours ne dispense pas les industriels de dépenses individuelles, qui sont très-importantes pour beaucoup d'entre eux, au point qu'elles ont parfois décidé de regrettables abstentions.

Un membre fait également observer que les expositions universelles remplacent les expositions nationales, qui ont été abandonnées, parce que les premières atteignent incomparablement mieux le but, en nous mettant à même d'étudier toutes

les matières premières et de faire connaître nos produits aux consommateurs du monde entier; or, ces expositions nationales imposaient également des dépenses à l'État.

En 1847, alors que notre industrie était bien loin d'avoir l'importance qu'elle s'est acquise depuis, l'exposition nationale a coûté à l'État 69,991 francs, bien que l'État et les compagnies eussent accordé le transport par chemin de fer à titre gratuit, et que la ville de Bruxelles eût fourni le local, les surveillants et pris en outre diverses catégories de dépenses à sa charge.

L'idée de couvrir les dépenses d'une exposition universelle au moyen d'une souscription n'a pas, jusqu'à présent, reçu d'application pratique en Belgique, même pour les cas dans lesquels l'État croyait ne pas devoir accorder un concours financier qui eût notablement contribué à augmenter le nombre des exposants, et l'on pense qu'il serait inopportun d'en tenter un premier essai dans une circonstance où il importe à un aussi haut degré, et pour tous les citoyens, que le pays soit largement représenté.

Il est évident, du reste, qu'il ne s'agit point ici d'une intervention de l'État dans un intérêt privé, attendu que chacun est libre de recueillir sa part d'utilité de cette intervention, en assumant lui-même certaines charges qui auront pour conséquence d'assigner à la Belgique un rang plus distingué sous le rapport de l'art et de l'industrie.

Le projet de loi, mis aux voix à la suite de cette discussion, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

*Le Rapporteur,*

E. JACQUEMYNS.

*Le Président,*

A. MOREAU.

